

U  
c2



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

DÉCISION DU BUREAU N° 22\_022\_B

**BUREAU SYNDICAL  
SÉANCE DU MARDI 17 MAI 2022  
À 9 H 30 À PORT-SAINTE-MARIE**

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	15	15

Date de la convocation : 10 mai 2022

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Jean-Louis COUREAU	X	P
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO	X	P
Guillaume LEPERS	X	P
Jean-Pierre MOULY		
Pierre SICAUD		
Pierre IMBERT	X	P
Délégués		
Yann BIHOUÉE	X	P
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD	X	P
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Joël CHRÉTIEN	X	P
Michel COUZIGOU		
Alain DALLA MARIA		
Jacques DUBICKI		
Gilbert DUFOURG	X	P
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Guillaume MOLIÉRAC	X	P
Jean-Louis MOLINIÉ		
Pascal MOURGUES		
Bernard PATISSOU	X	P
Gérard RÉGNIER		
Françoise RIVETTA		
Aldo RUGGERI		
Jean-Noël VACQUÉ		

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

Publié le .....

**Objet : APPROBATION ZONAGES ASSAINISSEMENT COMMUNES DE  
CONDEZAYGUES – FUMEL - MONSEMPRON-LIBOS - MONTAYRAL - SAINT VITE  
TERRITOIRE DE « LOT AMONT 47 » APRES ENQUETE PUBLIQUE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2224-8, L.2224-10, R.2224-8 et R.2224-9,

**Vu** l'article R 123-14-3° du Code de l'Urbanisme aux termes duquel les schémas d'assainissement doivent figurer en annexe des Plans Locaux d'Urbanisme,

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L120-1 et suivants et R 123-9 et suivants,

**Vu** la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau,

**Vu** le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

**Vu** l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

**Vu** les délibérations des communes de CONDEZAYGUES – FUMEL - MONSEMPRON-LIBOS - MONTAYRAL - SAINT VITE confirmant le transfert de leur compétence "Assainissement" au Syndicat EAU47,

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°47-2022-03-21-001 en date du 21 Mars 2022 portant actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau 47 et modification des statuts,

**Vu** la délibération du Comité syndical en date du 17 septembre 2020 déléguant au Bureau le pouvoir de prendre toutes décisions concernant une partie de ses attributions selon l'article L.5211-10 du CGCT et notamment en matière de modification des zonages d'assainissement,

**Vu** le projet de zonage établi par les services techniques du Syndicat eau47,

**Vu** la délibération du 26 novembre 2019 du Conseil Municipal de la commune de CONDEZAYGUES rendant un avis simple favorable sur le projet de zonage proposé,

**Vu** la délibération du 06 décembre 2019 du Conseil Municipal de la commune de FUMEL rendant un avis simple favorable sur le projet de zonage proposé

**Vu** la délibération du 24 octobre 2019 du Conseil Municipal de la commune de MONSEMPRON-LIBOS rendant un avis simple favorable sur le projet de zonage proposé

**Vu** la délibération du 11 décembre 2019 du Conseil Municipal de la commune de MONTAYRAL rendant un avis simple favorable sur le projet de zonage proposé

**Vu** la délibération du 04 novembre 2019 du Conseil Municipal de la commune de SAINT VITE rendant un avis simple favorable sur le projet de zonage proposé

**Vu** l'avis de la DREAL en date du 17 Mars 2020 dispensant le projet d'évaluation environnementale pour les communes de CONDEZAYGUES – FUMEL - MONSEMPRON-LIBOS - MONTAYRAL - SAINT VITE,

**Vu** la décision du Bureau Syndical d'EAU47 en date du 05 novembre 2020, visée le 18 novembre 2020, approuvant le principe de modification du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de CONDEZAYGUES – FUMEL - MONSEMPRON-LIBOS - MONTAYRAL - SAINT VITE, et décidant le lancement de l'enquête publique,

**Vu** l'enquête publique relative à la modification du zonage d'assainissement qui s'est déroulée du **02 juin 2021 au 07 juillet 2021 inclus**,

**Vu** le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur en date du **06 août 2021**, émettant un avis favorable sur le zonage,

**Vu** la délibération pour avis simple favorable de la commune de **CONDEZAYGUES** après enquête publique en date du 14 septembre 2021 sur le zonage modifié d'assainissement des eaux usées établi par les services d'Eau47,

**Vu** la délibération pour avis simple favorable de la commune de **FUMEL** après enquête publique en date du 30 septembre 2021 sur le zonage modifié d'assainissement des eaux usées établi par les services d'Eau47,

**Vu** la délibération pour avis simple favorable de la commune de **MONSEMPRON-LIBOS** après enquête publique en date du 30 août 2021 sur le zonage modifié d'assainissement des eaux usées établi par les services d'Eau47,

**Vu** la délibération pour avis simple favorable de la commune de **MONTAYRAL** après enquête publique en date du 29 septembre 2021 sur le zonage modifié d'assainissement des eaux usées établi par les services d'Eau47,

**Vu** la délibération pour avis simple favorable de la commune de **SAINT VITE** après enquête publique en date du 13 septembre 2021 sur le zonage modifié d'assainissement des eaux usées établi par les services d'Eau47,

**Considérant** que la procédure requiert un avis favorable du Syndicat après la tenue de l'enquête,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,  
Le Bureau Syndical :

À l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le principe de la modification du zonage d'assainissement la commune de **CONDEZAYGUES**, tel que matérialisé sur la carte de zonage figurant en annexe.

**APPROUVE** le principe de la modification du zonage d'assainissement la commune de **FUMEL**, tel que matérialisé sur la carte de zonage figurant en annexe.

**APPROUVE** le principe de la modification du zonage d'assainissement la commune de **MONSEMPRON-LIBOS**, tel que matérialisé sur la carte de zonage figurant en annexe.

**APPROUVE** le principe de la modification du zonage d'assainissement la commune de **MONTAYRAL**, tel que matérialisé sur la carte de zonage figurant en annexe.

**APPROUVE** le principe de la modification du zonage d'assainissement la commune de **SAINT VITE**, tel que matérialisé sur la carte de zonage figurant en annexe.

**PRECISE** que le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège du Syndicat Eau47 ainsi que dans la commune concernée et enfin sur le site internet du Syndicat Eau47 pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ;

**DONNE POUVOIR** à madame la Présidente pour signer la présente délibération et assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Convocation	Affichage
	Le

Pour copie conforme  
La Présidente

